

FAEN infos

Fédération Autonomede I'Education Nationale













N°4 9/11/17 1/2

Loi « pour l'orientation et la réussite des étudiants »

el est l'intitulé du projet qui sera soumis au CNESER (Conseil National l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) dans quelques jours, et présenté au Conseil des ministres le 22 novembre prochain.

Donc bien peu de temps après les nombreuses consultations menées battant tambour depuis la rentrée, laissant ainsi peu d'illusions sur la place qui sera accordée au fruit de ces échanges dans le projet final...

Le projet met en premier lieu un terme aux conditions et critères actuels de sélection à l'entrée de l'université : c'est donc la fin du tirage au sort, mais aussi de prise en compte de l'origine académique, de l'ordre des vœux ou encore de la situation familiale candidatures départager les nombreuses. En lieu et place de cela, la phase de pré-inscription (menée jusqu'à présent sur l'ancienne plateforme APB qui sera remplacée pour un nouvel outil dont on ignore encore le nom) reçoit une base légale, et les futurs étudiants pourront être amenés, pour des vœux sur les licences les plus demandées, à signifier leur adhésion à un éventuel dispositif de rattrapage ou de remise à niveau, dans le où cas leurs acquis seraient jugés insuffisants (l'appréciation en étant laissée

aux universités ou chefs d'établissement). C'est donc le début des « préreguis » à l'entrée du supérieur.

Les universités, qui deviennent ainsi souveraines pour décider de qui entrera ou n'entrera pas sur les filières dites « en tension » pourront s'appuyer sur le dossier du candidat édité par le conseil de classe de terminale, l'avis des enseignants retrouvant par là une réelle légitimité. A noter que le projet fait à de nombreuses référence occasions à **«** l'autorité académique » comme juge de ces situations, et non plus au recteur.

projet prévoit également le rattachement des étudiants au régime général de la sécurité sociale, et la création d'une contribution financière « destinée à favoriser l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des élèves et étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé ».

Les étudiants pourraient en outre, si le projet est voté en l'état, suspendre jusqu'à une année leur cursus perdre le universitaire, et ceci sans bénéfice des enseignements déjà suivis, pour se consacrer à projet personnel ou professionnel utile leur formation.





Apprentissage : réforme en vue

peine clos le cycle des consultations sur le premier cycle universitaire, les ministères de l'Education nationale, du Supérieur et du Travail s'attaquent maintenant à un autre chantier : la réforme de l'apprentissage ! Il semble que réformer à la fois le bac, le supérieur et les voies professionnelles en moins de huit mois ne fasse pas peur à ces équipes gouvernementales décidément très pressées « d'agir »...

La concertation sera lancée le 10 novembre prochain sur la question. Onze réunions ministérielles sont d'ores et déjà planifiées jusqu'en janvier, pour un projet de loi que le gouvernement voudrait voir finalisé dès avril 2018!

Les grands axes sont à dire vrai déjà fixés, ainsi que quelques éléments positifs qui commencent à émerger d'un ensemble pour l'heure encore assez vague : gagner en souplesse apparait comme un objectif affiché par les ministres. Il serait ainsi désormais possible aux jeunes de rejoindre l'apprentissage tout au long de l'année (et non plus seulement en septembre) et de bénéficier de nouvelles passerelles entre filières.

Les conditions d'accès à l'apprentissage, l'accompagnement des entreprises employeuses et la rémunération des apprentis devraient être aussi débattus.

Une autre inquiétude apparait enfin au niveau régional, pas moins de seize présidents de région ayant adressé le 3 novembre dernier une lettre au Premier ministre contenant leurs arguments pour défendre leurs prérogatives en matière d'apprentissage. Un arbitrage s'avèrera sans doute nécessaire à ce niveau au sein de la réforme.

L'enseignement des sciences : à revoir d'urgence

n constat inquiétant a été dressé par l'Académie des sciences dans sa publication mi-octobre sur l'enseignement des sciences dans la série S. Selon elle, à l'approche de la réforme du baccalauréat et d'une nouvelle réforme du lycée, il est « indispensable et urgent » de revoir « les pratiques d'enseignement de manière à satisfaire les besoins des métiers de la science ».

Ce sont avant tout les réformes du lycée de 2000 et 2010 qui sont pointées du doigt, empêchant selon l'Académie les nouveaux bacheliers d'arriver dans l'enseignement supérieur scientifique avec une préparation digne de ce nom.

Le recul des heures d'enseignement de mathématiques, le manque d'ambition en matière de technique de calcul, l'effet néfaste des classes inversées et le passage à une évaluation par compétences semblent être les principales raisons de la baisse de niveau constatée. L'autre effet pervers de ces évolutions, dit le rapport, est aussi de créer dans l'esprit des jeunes une fausse idée de ce que leur réserve l'enseignement supérieur scientifique, avec

pour conséquence des désistements de plus en plus massifs dans le premier cycle universitaire.

Objectivement, la France a nettement reculé au classement Timss (Trends in International Mathematics and Science Study) au niveau des aptitudes en sciences en fin de terminale. L'Académie préconise un recentrage sur des objectifs plus spécifiquement scientifiques, moins nombreux mais traités avec davantage de « profondeur », ainsi que l'association des représentants des différentes branches de l'activité scientifique à l'élaboration d'un nouveau socle de connaissances fondamentales.

La FAEN partage ce constat, et dans sa volonté de défendre et de promouvoir la qualité de l'enseignement public, rappelle que ce dernier doit dispenser les savoirs et savoir-faire permettant à chaque jeune d'aller au maximum de ses possibilités intellectuelles, de préparer son insertion professionnelle et de citoyen. La réforme à venir de l'enseignement (notamment scientifique), doit renouer de toute urgence avec l'exigence et l'intelligence, sans compromis ni renoncement.

Fédération Autonome de l'Éducation Nationale - 13, avenue de Taillebourg - 75011 PARIS <u>Tél.</u> : 01 43 73 21 36 <u>Fax</u> : 01 43 70 08 47 <u>Mèl</u> : <u>faen@wanadoo.fr</u> <u>Site</u> : <u>www.faen.org</u>